



Gestion du matériel de la RCN
Poste 9W088,
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

FP802-140098

10 juillet 2014

**Objet : DEMANDE DE PROPOSITION : FP802-140098
PRESTATIONS DES SERVICES REQUIS POUR LA FORMATION SUR LE
SYSTÈME DE COMMANDEMENT EN CAS D'INCIDENT DE LA GARDE
CÔTIÈRE CANADIENNE (SCI-200)**

ADDENDA N° 2

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné affiché sur le site de service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), l'Addenda n° 2 est émis.

Question 1 :

À la page 48 de la demande de propositions, on indique : « Chacune des ressources proposées par le soumissionnaire devrait avoir acquis de l'expérience dans l'élaboration de scénarios pour atteindre les objectifs relatifs à la formation. » Comme il y aura une version unique et approuvée par la GCC du cours SCI-200 élaborée dans les deux langues, ne serait-il pas plus avantageux pour le Canada de s'assurer que l'organisation retenue possède une expérience profonde de l'élaboration de la formation adaptée en matière de SCI (idéalement, adaptée aux cours de SCI Canada) plutôt que de s'assurer que chaque personne offrant la formation possède cette expérience?

Réponse 1 :

Tel qu'il est indiqué aux paragraphes 3)a), 8)b) et 14)a)ii, afin de réduire les frais de déplacement, les ressources proposées par le soumissionnaire doivent être basées dans chacune des trois régions de la GCC. Au minimum, ces mêmes ressources proposées par le soumissionnaire devront travailler avec les experts en la matière de la GCC pour élaborer des scénarios sur mesure pour la GCC qui seront utilisés dans le cadre de la formation (comme il est indiqué dans la section 3). Afin d'être en mesure de contribuer à l'élaboration d'importants scénarios de formation, chacune de ces ressources sera évaluée en fonction de son expérience en matière d'élaboration de scénarios aux fins de formation.

Question 2 :

À la page 31 de la demande de propositions, au sujet des coûts, on mentionne : « Un voyage pour une réunion d'une durée de deux jours à l'administration centrale nationale de la GCC, à Ottawa, pour chacune des ressources proposées par le soumissionnaire. »
À la page 48 de la demande de propositions, on indique : « Une première réunion en personne sera organisée dans les deux semaines suivant l'octroi du contrat dans les locaux de la GCC à Ottawa. Lors de cette première réunion, les ressources proposées par le soumissionnaire présenteront leur proposition de plan de travail et de calendrier pour la portée des travaux et seront prêtes à entreprendre la validation du programme d'études et la détermination de scénarios propres à la GCC. », ce qui est prévu pour le 18 octobre selon la section Jalons. Veuillez confirmer qu'il s'agit de la même rencontre.

Réponse 2 :

Il s'agit de la même réunion. Cependant, veuillez prendre note qu'il est indiqué dans la section Jalons que cette activité aura lieu le 18 août 2014, et non le 18 octobre 2014. Comme il est indiqué au 14)a)iii), cette réunion aura lieu une fois durant la première année et pourrait avoir lieu une fois par an durant les années optionnelles.



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Question 3:

Est-ce que le contrat inclura des augmentations liées à l'inflation pour les années optionnelles 1 à 3?

Réponse 3 :

Le soumissionnaire est responsable de tenir compte de l'inflation dans l'estimation de la Répartition des coûts qui doit faire partie de sa proposition.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jianna-Lee Zomer

Agent de marchés

Gestion du matériel, RCN